

POUR S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE

Le conservatoire de musique et de danse est ouvert à tous, adultes et enfants à partir de 5 ans.

Inscriptions

L'admission des nouveaux élèves se fait en début d'année scolaire, soit dès la première semaine de septembre, en fonction des places disponibles dans les diverses disciplines. Les habitants de Pierrefitte étant prioritaires.

S'inscrire au conservatoire équivaut à signer un contrat moral entre la famille, l'enfant et l'établissement. Ce contrat comporte plusieurs règles : l'engagement, l'assiduité et le travail personnel.

MODALITÉS

Se rendre au secrétariat du Conservatoire pour effectuer une pré inscription en fonction des places disponibles.

Afin de finaliser l'admission, les familles doivent remettre leur dossier, ainsi que tous les documents nécessaires, au Service du guichet Unique en Mairie.

Un acompte validera votre inscription.

Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Un système de quotient tarifaire est applicable selon les ressources des familles pierrefittoises.

EXEMPLE DE TARIFS 2009/2010 (pour une année)

Eveil, initiation danse ou musique : de 42€ à 208€
Hors commune : 416€

Cursus musique de : 90€ à 450€
Hors commune : 890€

Cursus danse : de 75€ à 380€
Hors commune : 740€

Atelier collectif seul : 70€
Chorale : 70€

INFORMATIONS GENERALES

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
de Musique et de Danse de Pierrefitte

65 rue Etienne Dolet
93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Tél : 01 72 09 35 55 / Fax : 01 48 26 21 45
Email : conservatoire@mairie-pierrefitte93.fr

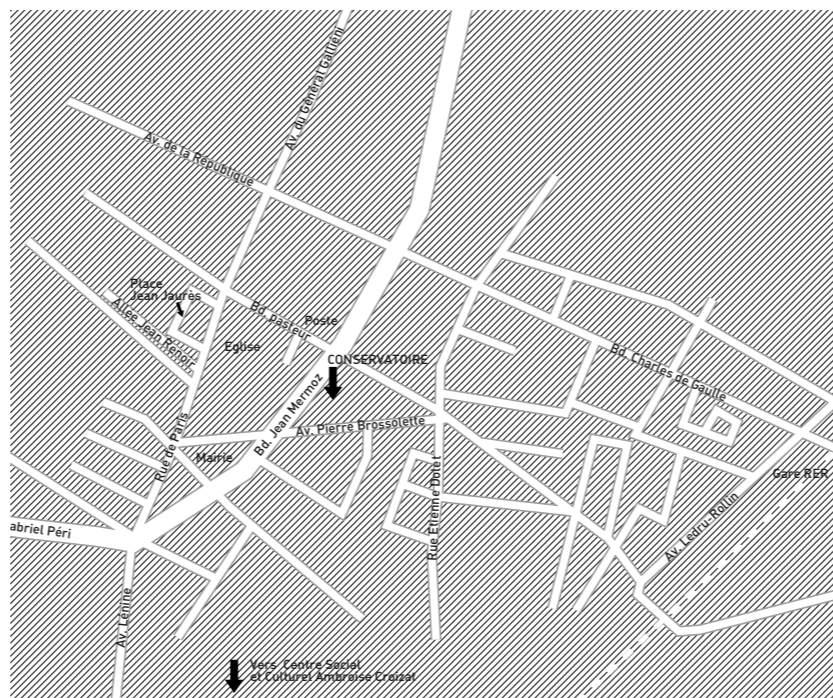
EQUIPE ADMINISTRATIVE

Claudine TAVARES, Directrice

Reçoit sur rendez-vous

Véronique DELINE, administration générale

Richerond SAMY, régisseur et agent d'accueil



HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC

Périodes scolaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 18h30
Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
Fermé pendant les vacances scolaires.

Transports

BUS
168 - Arrêt La poste
254 - Arrêt Guéroux

RER
Ligne D - Arrêt Pierrefitte/Stains

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE de Pierrefitte

L'ANNÉE
EN
MUSIQUE

Année scolaire 2010 - 2011

Vous trouverez dans ce mode d'emploi du conservatoire, toutes les formations dispensées, l'organisation des études et les renseignements pratiques.

Plus de 600 élèves et étudiants fréquentent de manière hebdomadaire le conservatoire de Pierrefitte où enseignent 27 professeurs. Celui-ci est placé sous le contrôle pédagogique du ministère de la culture, qui garantit ainsi le niveau de diplôme des enseignants et la qualité de l'enseignement dispensé. L'établissement est cependant financé essentiellement par la commune.

Les missions du conservatoire sont multiples :

Dispenser un enseignement spécialisé pour les élèves de l'âge de 4 ans à l'âge adulte, en diversifiant les modes d'apprentissage grâce à l'organisation des études en cycles, d'une part, grâce à la mise en place d'atelier de pratiques collectives en cursus libre d'autre part.

Former des amateurs qui s'adonneront avec passions à leur pratique artistique et à la fréquentation du spectacle vivant.

Favoriser, au-delà de l'enseignement, l'épanouissement et l'enrichissement des élèves par une activité de diffusion de spectacle et de création.

Participer à l'activité éducative et culturelle de la ville.

Investi d'une éthique particulière, notre établissement se donne pour objectif de faire découvrir à l'élève, au-delà de sa motivation première, un lien lui permettant d'assumer son identité culturelle, de construire son autonomie et son projet de vie artistique.

L'ambition de tous, artistes, enseignants et équipe administrative, est que chacun, selon son rythme, trouve en cette maison des arts, les moyens de se former, faire des découvertes... en un mot : s'épanouir.

Claudine Tavarès
Directrice du Conservatoire

PRÉSENTATION

Le conservatoire de Pierrefitte est agréé par l'Etat, il porte le label de « Conservatoire à rayonnement intercommunal ».

Cet agrément est garant de la qualité de l'enseignement dispensé, mais nous impose également de nous conformer à un schéma national des études et des évaluations, que nous allons résumer ici.

Les études au sein des conservatoires et des Ecoles agréées sont organisées en trois cycles. Chaque cycle est d'une durée normale de quatre ans qui peut être allongée ou raccourcie d'une année selon les besoins de l'élève.

Des cursus « libres » sont toutefois prévus pour les adultes et adolescents qui souhaitent s'épanouir dans le cadre d'une pratique amateur.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Pratique individuelle

- Cordes Violon, Violon alto, Violoncelle, Guitare classique, Guitare électrique
- Bois Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- Cuivres Trompette, Tuba
- Claviers Piano, Accordéon, Percussions, Batterie

Pratiques collectives, sous forme d'ateliers

Chœurs d'enfants et d'adolescents, chœurs d'adultes, orchestres à cordes et à vent (débutants, cycle 1, cycle 2), musique de chambre, ensemble de petites percussions, ensembles de guitares, ensemble accordéons, initiation au jazz, musiques actuelles, M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur)

Danse classique

Danse modern'jazz



DÉCOUVERTES

ATELIERS DE DÉCOUVERTE DES INSTRUMENTS (5-6 ans)

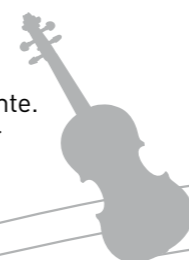
Ces petits ateliers sont organisés pour permettre aux jeunes enfants des cours d'initiation à la musique, de découvrir les instruments afin qu'ils puissent faire leur choix. Séances de découverte au cours desquelles ils se familiariseront avec l'instrument.



EVEIL ET INITIATION À LA DANSE (de 4 à 7 ans)

L'enfant de 4 à 6 ans a un besoin instinctif, un désir inné d'exécuter des mouvements qui ressemblent à la danse.

La première tâche des professeurs est d'entretenir et renforcer ce besoin. La seconde est de préserver la spontanéité du mouvement, de la garder vivante. La troisième est d'encourager l'expression artistique.



ÉTUDES MUSICALES

Les classes de Formation Musicale sont obligatoires pour l'ensemble des élèves inscrits au Conservatoire. Eveil musical à partir de 5 ans Initiation musicale à partir de 6 à 7 ans

CURSUS MUSICAL

Cycle 1 : cycle des apprentissages fondamentaux durée 4 ans

Cycle 2 : cycle d'approfondissement des acquis durée 3 à 4 ans

Cycle 3 : cycle de spécialisation. Fin d'étude durée 3 à 4 ans Chaque passage de cycle se conclut par un examen de fin d'année.

La mise en jeu de l'imaginaire lui permettra de développer sa sensibilité, ses capacités d'expression et de création tout en jouant avec le temps et l'espace.

Il ne s'agit pas d'une analyse de la danse, ni d'une approche de la technique, le but étant avant tout de faire découvrir une discipline et de faire entrer l'enfant dans un processus de création.

Le passage de l'enfant de 6 à 8 ans est une étape charnière. C'est pendant cette période que le désir d'acquérir une technique peut naître. Tout ce qui a été expérimenté en éveil se structure et constitue la base et un savoir.

Toutes ces phases devront être transmises dans un climat de plaisir, confiance et d'épanouissement pour l'enfant.

PRATIQUES COLLECTIVES

Ensembles instrumentaux, ensembles vocaux, orchestres Chaque pratique collective, indispensable à la formation du musicien, donne lieu à l'organisation d'auditions et de concerts.

CLASSE CHAM

Les classes musicales à horaires aménagés chant choral ont été mises en place dans le cadre d'un partenariat entre le collège Courbet et le Conservatoire de Pierrefitte.

DANSE

DANSE CLASSIQUE

Deux cours hebdomadaires de 1h à 1h30. Atelier de création et de composition Préparation au Certificat de Fin d'Etude Chorégraphique (C.F.E.C)

DANSE MODERN'JAZZ

Deux cours hebdomadaires de 1h à 1h30 Atelier chorégraphique

